

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 22
 votants : 27
 en exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre
 Le 8 avril à 18h00
 Le Conseil municipal de SIGEAN
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 2 avril 2024

Objet :

Affectation des
 résultats de
 l'exercice 2023

Présents : Michel JAMMES, maire ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Brigitte CAVERIVIERE ; Yves YORILLO ; Cécile BARTHOMEUF ; Claudette PYBOT ; Carlo ATTIE ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Serge DEIXONNE ; Stéphane SANTANAC ; Jacqueline PATROUX ; Florian FAJOL ; Angélique PIEDVACHE ; Marcel CAMICCI ; Ghislaine RAYNAUD ; Sylvie LASSERRE ; Michel SANTANAC

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Jean-Luc MASS par Régine RENAULT ; Julien RIBOT par Cécile BARTHOMEUF ; Lucie TORRA par Sylvie LASSERRE ; Clélia PI par Yves YORILLO ; Jean-Michel LALLEMAND par Michel SANTANAC.

Absents : Isabelle PINATEL ; Jérôme BRUIN.

Secrétaire de séance : Sylvie LASSERRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les résultats de l'exercice 2023, pour le budget principal, sont conformes au compte de gestion et se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

• Excédent reporté 2022 :	+ 1 433 817,20 €
• Recettes réalisées :	+ 7 325 037,69 €
• Dépenses réalisées :	- 7 066 178,47 €
Résultat affectable :	+ 1 692 676,42 €

Section d'Investissement :

• Déficit reporté 2022 :	- 293 461,90 €
• Recettes réalisées :	+ 2 167 991,98 €
• Dépenses réalisées :	- 1 530 465,86 €
• Restes à réaliser 2023 :	
Recettes :	+ 788 301,92 €
Dépenses :	- 504 179,39 €

Besoin de financement : - 628 186,75 €

Accusé de réception en préfecture
 011-211103791-20240408-DEL-2024-018-DE
 Date de réception préfecture : 10/04/2024

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2024

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés (27 pour) :

- **Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2023, comme suit au budget 2024 :

Recettes / 002 :	1 692 676,42 €
Recettes /1068 :	0 €
Recettes / 001 :	344 064,22 €
Dépenses I / RAR :	504 179,39 €
Recettes I / RAR :	788 301,92 €

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 10/04/2024
Et de la publication le 11/04/2024
Réception en Préfecture le 10/04/2024

**Le Maire,
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Michel JAMMES**



**La secrétaire de séance
Sylvie LASSERRE**